|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C19/130-F** |
| **20 juin 2019** |
| **Original: anglais** |

DÉcision 613

(adoptée à la neuvième séance plénière)

Vérification générale à la suite du cas de fraude dans un bureau régional

Le Conseil,

vivement préoccupé

par les détournements de fonds récemment mis au jour, en particulier par leur ampleur, par la facilité avec laquelle ils ont été perpétrés et par la faiblesse des mécanismes de détection en place,

reconnaissant la nécessité

de disposer de mécanismes de surveillance, d'audit et de vérification efficaces, ainsi que de systèmes efficaces régissant les pratiques, les politiques, les processus et les activités des personnes, et d'une délégation claire des pouvoirs pour tous les processus et toutes les procédures d'approbation, afin de pouvoir intervenir sans délai et de manière appropriée pour résoudre des problèmes de ce type, notamment en appliquant de bonnes pratiques qui témoignent du caractère indépendant du processus d'enquête, de fonctions d'éthique solides et d'une culture institutionnelle qui encourage à identifier les insuffisances au niveau institutionnel et à y remédier,

reconnaissant

l'engagement, la qualité des travaux et l'intégrité des fonctionnaires de l'Union,

reconnaissant en outre

que par son action, le dénonciateur a permis de lever le voile sur ces détournements de fonds et que des mesures supplémentaires doivent être prises pour protéger davantage les dénonciateurs au sein de l'organisation,

exprimant sa gratitude

au Gouvernement du Royaume de Thaïlande, qui s'est montré disposé à contribuer à la poursuite de l'enquête sur le cas de manquement qui a été récemment mis au jour dans le Bureau régional de l’UIT pour l'Asie-Pacifique,

rappelant

que la réputation de l'Union relative à la gestion efficace, prudente et raisonnable des fonds mis à sa disposition par les membres contributeurs et les donateurs revêt la plus haute importance,

ayant examiné

le rapport spécial du Vérificateur extérieur des comptes sur un cas de fraude à l'UIT ainsi que les recommandations formulées à cet égard (Document [C19/106](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0106/en), réponse du Secrétaire général, et Document [C19/108](https://www.itu.int/dms_ties/itu-s/md/19/cl/c/S19-CL-C-0108%21%21MSW-E.docx)), y compris toutes les recommandations en matière de vérification, en particulier les recommandations 9 et 11, ainsi que le point IV du résumé analytique du Document C19/106,

ayant l'intention

d'enquêter sur toutes les activités de l'Union pour lesquelles des détournements de fonds auraient pu avoir lieu, de veiller à ce que les membres du Conseil aient un droit de regard sur le processus de réforme et de déterminer si de nouvelles réformes sont nécessaires,

décide de charger le Secrétaire général

1 de charger une entreprise extérieure spécialisée dans les enquêtes sur la criminalité financière de procéder à une vérification juricomptable concernant l'Union internationale des télécommunications, afin de recenser les éventuels cas de fraude ou d'autres malversations financières commises au cours des dix dernières années;

2 en concertation avec le CCIG, avant l'appel d'offres, d'élaborer le cahier des charges pour l'entreprise extérieure, en s'assurant qu'il soit tenu compte des vulnérabilités de l'organisation à la fraude, y compris, mais non exclusivement, de celles déjà identifiées dans les rapports et recommandations de l'auditeur interne de l'UIT, du vérificateur extérieur des comptes et du CCIG;

3 de veiller à ce que la vérification permette bien de déterminer si l'organisation a subi des pertes ou préjudices autres que ceux subis dans le cas connu de fraude survenu dans le Bureau régional de l'UIT pour l'Asie-Pacifique;

4 de recouvrer les fonds manquants et de prendre des mesures, y compris d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur et d'éventuelles autres entités, le cas échéant;

5 de présenter au Conseil à sa session de 2021 le rapport final de l'entreprise visée ci-dessus, qui inclura des recommandations sur le renforcement des contrôles internes et du principe de responsabilité de l'encadrement à l'UIT; des rapports intérimaires seront présentés aux réunions du GTC-FHR, au CCIG et au Conseil à sa session de 2020, afin que les mesures nécessaires soient prises, selon qu'il conviendra,

décide en outre

d'affecter un montant initial de 1,1 million CHF pour financer cette vérification juricomptable sur les économies prévues dans l'exécution du budget pour 2018, conformément aux décisions pertinentes du Conseil; le montant alloué pourrait être revu par le Conseil à sa session de 2020,

charge en outre le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines

sur la base des conclusions de la vérification, et en concertation avec le Bureau de l'éthique et l'Unité de l'audit interne, de recommander au Conseil de l'UIT des mesures permettant de renforcer l'indépendance des fonctions de surveillance, d'audit et de vérification de l'UIT, le cadre de l'éthique et les procédures d'enquête, compte tenu des bonnes pratiques à l'échelle du système des Nations Unies et des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies, le cas échéant, et, s'il est prudent de le faire, d'informer le Corps commun d'inspection des Nations Unies au sujet de toute question pertinente,

invite les membres, la direction, le personnel, les experts et les prestataires de services entretenant actuellement ou ayant entretenu précédemment une relation contractuelle avec l'UIT

à coopérer pleinement et à apporter tout le soutien nécessaire dans le cadre des efforts déployés pour rétablir la crédibilité de l'Union,

encourage

d'autres dénonciateurs potentiels qui sont au courant d'irrégularités susceptibles de causer un préjudice à l'Union à se manifester.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_